

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64-419-1931 Interdiction de séjour.

n° 64-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant trois ans, pour ecempter du 1er mars 1932, date de sa libération, au nommé Kamil Hassen.